

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'EXTREME NORD

DÉPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE DARGALA

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES
PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

DARGALA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS DE COTATION OUVERT

N° ~~08~~./DCO/PROLOG/COMMUNE DE DARGALA/CIPM/SIGAMP/2026 DU ~~04~~./~~09~~/2026

**POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE VINGT-SEPT (27)
LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA LOCALITE DE HAYAGA –
COMMUNE DE DARGALA**

EN PROCEDURE D'URGENCE

Pays	République du Cameroun
Projet	Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes PROLOG
Maîtrise d'Ouvrage	Commune de DARGALA
Financement	Crédit IDA 72130-CM
Référence Convention	N° 055/C/AVRIL/2026/MINDDEVEL/SG/PROLOG-VS-COMMUNE DE DARGALA
Référence Avis de Consultation ouverte	N° 08 ./DCO/PROLOG/COMMUNE DE DARGALA/CIPM/SIGAMP/2026
Référence STEP	EN-DIA-DARG-C19-CISG CYCLE 2-CONST 6
Date	Août 2026

1. Le Gouvernement du Cameroun a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG). Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PROLOG a signé une convention de subvention avec la Commune de DARGALA pour l'appui aux investissements communautaires. A cet effet, la Commune de DARGALA a l'intention d'utiliser une partie des subventions accordées pour effectuer les paiements prévus pour ***l'acquisition et l'installation de vingt-sept (27) lampadaires solaires dans la localité de HAYAGA - Commune de DARGALA, Département du DIAMARE, Région de l'Extrême-Nord.***
2. Les travaux concernent ***l'acquisition et l'installation de vingt-sept (27) lampadaires solaires dans la localité de HAYAGA - Commune de DARGALA, Département du DIAMARE, Région de l'Extrême-Nord.***
3. Allotissement : lot unique
4. La Commune invite maintenant les Entrepreneurs à soumettre leurs Cotations pour les Travaux décrits dans l'Annexe 1 "Spécifications Techniques/Exigences du Maître d'Ouvrage", insérée dans Demande de Cotations (DC).
5. La Demande de Cotation peut être consultée ou retirée au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de DARGALA et située *Dargala* ; Tél. : *691 49 64 17* ; Email. : *Commune.dargala@gmail.com*
6. La visite de site est programmée pour le *10 SEPT 2026* à *14h*. Lieu de rassemblement des potentiels soumissionnaires : *Commune*
7. Les cotations doivent être déposées ou envoyées en cinq (05) exemplaires (dont un (01) original et quatre (04) copies ainsi qu'une clé USB contenant une copie numérique scannée des offres (version PDF non modifiables) au plus tard le *26 SEPT 2026* à *14* heures, à l'adresse ci-après :

Attention : Monsieur le Maire de la Commune de DARGALA
Adresse : BP 575 DARGALA

Et porter la mention :

AVIS DE COTATION OUVERT

N° *08*./DCO/PROLOG/COMMUNE DE DARGALA/CIPM/SIGAMP/2026 DU *01/09*/2026

POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE VINGT-SEPT (27) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA LOCALITE DE HAYAGA - COMMUNE DE DARGALA

8. Les Cotations seront ouvertes par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) du Maître d'Ouvrage le *26 SEPT 2026*, à *15* heures dans la salle de conférence de la Commune de DARGALA.
9. La lettre-commande sera attribuée à l'Entreprise qui, (i) offre une cotation techniquement conforme, (ii) garantit l'achèvement des travaux à la date spécifiée et, (iii) offre le prix évalué le plus bas
10. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Mairie de DARGALA ou à l'Unité de l'Unité de Coordination Régionale du PROLOG, Tél. : *691 49 64 17* ; Email. : *Commune.dargala@gmail.com*

DARGALA, le *01 SEPT 2026*

Le Maire

Ampliations:

- DDMINMAP/DIA
- ARMP/EN
- UCR/PROLOG
- CHRONO/ARCHIVES



Njida Bantari